



Informations pour l'exposition sur des panneaux-photos dans les parcs de Saint-Michel

PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Depuis plusieurs années, on trouve des panneaux photos dans [quatre parcs du quartier](#) : Champdoré, François-Perrault, Sainte-Yvette et Ovila-Légaré, en plus d'un panneau au métro Saint-Michel. Ces supports d'expositions sont installés dans le but de faire rayonner les richesses du quartier Saint-Michel, et de participer au développement d'un sentiment d'appartenance par la proposition de contenu intéressant et stimulant dans l'espace public. Projets artistiques, photos d'événements, historiques, ou d'habitants, ou encore valorisation des projets d'organismes communautaires et d'institutions, les types de projets pouvant être proposés sont multiples !

Depuis quelques années, la coordination et l'entretien des structures est portée par Vivre Saint-Michel en santé, mais les projets sont tous individuellement pris en charge par des organismes ou institutions du quartier, qui s'assurent également de l'entretien des panneaux-photos selon les conditions préétablies dans ce document. Vous trouverez ci-bas l'information nécessaire pour évaluer si votre projet se prête bien aux panneaux, ainsi que l'information pour appliquer, imprimer et poser les panneaux.

Pour toute question, merci de contacter la [Chargée de concertation de l'Espace Culture](#).

CRITÈRES GÉNÉRAUX

1) Sélection des projets et conditions d'admissibilité :

Dès l'idéation du projet, il est recommandé de contacter VSMS pour s'assurer que le projet réponde aux conditions d'exposition. Il est également nécessaire de s'assurer que les panneaux désirés sont disponibles et qu'aucun autre projet n'est en cours d'ébauche au même moment.

Le projet doit s'ancrer dans la vision de quartier, telle que définie et renouvelée en assemblée de quartier :

« Saint-Michel, un quartier phare, inspirant et solidaire, fier de sa diversité, fort de sa capacité d'agir collectivement, où ses citoyennes et citoyens veulent grandir, réussir et vieillir. »

La priorité sera donnée aux projets favorisant la participation citoyenne et/ou la valorisation des Michelois.e.s dans:

- La prise de photos en tant que tel (dans l'optique du développement de compétences)
- Les photos ou l'art présenté
- Le développement d'une image positive ou méconnue des réalités du quartier

Finalement, les projets montés, ou mis en œuvre de manière collective, et qui collaborent à la création d'un réseau de partenariats et de collaborations avec le milieu michelois, seront favorisés.

2) Responsabilités des porteurs de projets

Le temps d'exposition minimum est d'un an, bien qu'il soit encouragé de déplacer l'exposition dans un autre parc par la suite afin d'en faire profiter d'autres secteurs.

Les porteurs ont la responsabilité de :

- Trouver du financement pour leur projet (qui inclus obligatoirement des frais d'entretien*)
- Planifier et développer leur projet
- Prendre en charge la logistique de l'impression, la pose et le démontage des photos

Il est demandé aux porteurs de contribuer à hauteur de 200\$ à une cagnotte commune gérée par VSMS, ce qui permettra une répartition des fonds en fonction des dommages, s'il y a lieu.

Les porteurs s'engagent à assurer un entretien régulier de leurs panneaux, notamment en:

- Prenant en charge le nettoyage de graffitis potentiels
- Remplaçant les photos si celles-ci sont grandement abîmées (sauf si ce bris prend place dans les 3 mois avant le démontage prévu).
- Procédant à l'inspection fréquente pour s'assurer de l'état des photos, et contacter VSMS en cas de dommage à la structure ou à proximité des panneaux.

À noter que les outils nécessaires à la pose ou au démontage, de même que certains produits d'entretien, sont disponibles sans frais à l'[Outil-O-thèque](#), à la Maison du Citoyen.

De son côté, VSMS s'engage à :

- Appuyer les démarches, selon les besoins des porteurs (financement, logistique)
- Participer à la pose et au démontage des panneaux, selon les disponibilités.
- Mettre à votre disposition des contacts pour l'impression et autre
- Assurer l'entretien et des réparations à apporter à la structure même sur laquelle reposent les panneaux, en fonction de la capacité de payer de l'organisme.
- Travailler sur l'amélioration continue du projet

Remarques supplémentaires :

- La pose et le démontage des panneaux ne peut se faire en hiver, au risque de briser la structure entourant les panneaux.
- Pour les projets où il y a des citoyens photographes il est recommandé d'offrir une formation de base et un accompagnement pour s'assurer d'une bonne résolution de photo (au minimum : 150 DP1 (3.5 MO))
- Nettoyage de photos : eau seulement (pas de chimique ni d'ammoniac)

IMPRESSIONS

Matériel	Impressions directement sur PVC SINTRA 6mm (ou autre matériel, dépendant de la qualité et la durabilité souhaitée)
Nombre	12 photos par parc (Disposées dos-à-dos sur 6 structures).
Dimensions	48x56'' avec 0,25" de marge perdu tout le tour, donc au format de 48,5 x 46,5 pour le document
Photos	Format PDF HD (<u>au minimum</u> : 150 DP1 (3.5 MO))

FRAIS

Des frais de graphiste, de matériel et d'impression doivent être considérés et pris en charge par le porteur du projet. Le graphiste travaille, entre autres, sur le texte explicatif accompagnant l'exposition, le design de présentation, etc.

Pour avoir une idée des soumissions récemment reçues de divers imprimeurs, ou encore pour discuter de budgets, merci de contacter la chargée de concertation culture.

POSE

Matériel requis :

- Escabeau
- Clé Allen
- Pince
- 2 personnes

Aidé d'une personne pour soutenir le battant horizontal, ainsi que de la pince et la clé Allen, commencez à dévisser un côté du panneau. Répétez la même chose pour l'autre côté. Attention : conservez soigneusement la vis et les pièces pendant l'installation des panneaux : ceux-ci sont difficiles à remplacer !



Insérez les deux panneaux de 6mm dans l'ordre souhaité pour l'exposition et procédez à la réinstallation de la vis.



Fait par Solveig Bourdeau-Pouplier – 2022